

Cécilia Eyer

De: Muriel GUILLAUME <mguillaume@chasseurdefrance.com>
Envoyé: lundi 23 mars 2015 08:45
À: Muriel GUILLAUME
Objet: Communiqué du Collectif Glu - pour information
Pièces jointes: Communiqué collectif.pdf

Monsieur le Président,

Veillez trouver ci-joint le communiqué du Collectif Glu concernant le vote de l'amendement relatif à l'interdiction de la glu.

Nous vous serions très obligés d'en assurer la diffusion la plus large possible auprès de vos adhérents, vos parlementaires et toutes personnes décisionnaires qui pourraient avoir une influence sur ce dossier.

A travers l'attaque des gluaux, c'est la chasse dans sa globalité qui est menacée.

Nous espérons pouvoir compter sur votre soutien.

Veillez croire Monsieur le Président à l'assurance de nos sentiments cynégétiques les meilleurs.

Le Collectif Glu de la région PACA.

--

l'AICO

l'école du chilet

www.aico-oiseaux.com



Interdiction de la glu

SCANDALEUX , HONTEUX, LAMENTABLE !

Scandaleux ! Nous venons d'apprendre avec stupéfaction que l'amendement interdisant l'emploi de la glu pour la capture des appelants vivants grives et merles, présenté par Mme Abeille (EELV) a été voté en première lecture, à l'assemblée nationale par 8 voix contre 5 !

Honteux ! 13 participants à ce vote sur les 577 députés élus du peuple français (2%), ... une belle leçon de démocratie de la part de « nos représentants » qui fustigent jour après jour le faible taux de participation aux différents scrutins.

Lamentable ! Que dire enfin de tous ceux qui s'étaient prononcés pour le maintien de cette pratique et qui n'ont pas respecté leurs engagements.

La capture d'appelants aux gluaux fait partie des chasses patrimoniales propres à l'identité culturelle de chacune des régions où elles sont pratiquées et a toujours su préserver un équilibre favorable aux espèces visées pour lesquelles toutes les études scientifiques réalisées à ce jour montrent un état de conservation stable voire en augmentation.

Pour rétablir la vérité, ce mode de chasse est régi par un arrêté ministériel en date du 17 Août 1989, conforme à la directive européenne pour la conservation des oiseaux sauvages (2009.147.CE).

Les chasseurs se sentent donc trahis par un monde politique qui se moque bien de leurs traditions et de leur devenir et qui a succombé, une fois de plus aux sirènes « vertes », dont les arguments fallacieux à l'encontre de cette pratique n'ont qu'un seul but, celui d'arriver petit à petit à une interdiction de tout mode de chasse.

Fait le 20 mars 2015 à Aix-en-Provence,

Marc Meissel

Président de la FRC PACA

Eric Camoin

Président de l'ADCTG

Daniel Portalis

Président du GRCT

Marc Allione

Président de l'AICO

